

**Bibliothèque L'Élan
Lac-Etchemin**

**RÈGLEMENT EN VIGUEUR
Janvier 2006**

JOURS ET HEURES D'OUVERTURE

Lundi	18h30 - 20h30
Mardi	13h00 - 16h00
Mercredi	13h00 - 16h00 18h30 - 20h30
Jeudi	18h30 - 20h30
Samedi	9h00 - 12h00

CONDITIONS D'ABONNEMENT

L'abonnement à la bibliothèque **EST ENTIÈREMENT GRATUIT.** Seuls les résidents et les propriétaires des municipalités de Ste-Germaine et de Lac-Etchemin ont le droit de s'y inscrire. Les vacanciers peuvent utiliser les services offerts à la bibliothèque moyennant un dépôt de 20,00 \$ par personne qui sera remboursé à la fin du séjour.

L'abonnement devient effectif dès la réception de la carte d'abonné. Les jeunes de moins de 13 ans doivent faire signer leur carte d'abonné par une personne responsable. Les abonnés de moins de 13 ans appartiennent à la catégorie d'abonné ENFANT et ceux âgés de 13 ans et plus à la catégorie ADULTE.

La carte d'abonné est obligatoire pour effectuer des emprunts et elle ne peut être utilisée que par l'utilisateur concerné. En cas de perte ou de bris, la carte d'abonné sera remplacée moyennant un coût de 2,00 \$.

POLITIQUE DE PRÊT

Chaque abonné ADULTE peut emprunter trois volumes, un périodique, une cassette audio, une cassette vidéo, un disque compact et une oeuvre d'art. Chaque abonné ENFANT peut emprunter trois volumes, un périodique et un autre bien culturel, sauf les oeuvres d'art.

Le prêt est d'une durée de deux semaines pour tous les biens culturels à l'exception des tableaux dont la durée du prêt est d'un mois. Il est possible de renouveler un emprunt si le bien culturel emprunté n'a pas été réservé par un autre abonné. Le renouvellement peut être fait à la bibliothèque, par téléphone – ne pas oublier de donner les noms de tous les abonnés de votre famille - et par internet « www.reseaubibliocnca.qc.ca ». Tout usager doit demander son NIP au personnel de la bibliothèque. Les cassettes ou vidéocassettes empruntées devront être rembobinées à leur retour à la bibliothèque.

Pour chaque bien culturel remis en retard (après 2 semaines), une amende de 0,10 \$ par document emprunté, par jour d'ouverture de la bibliothèque (ENFANT) ou de 0,25 \$ par jour d'ouverture (ADULTE) sera exigée. Le tarif maximum sera de 2,00 \$ pour un ENFANT et de 5,00 \$ pour un ADULTE.

Vous pouvez demander une amnistie (ne pas payer les sommes dues) pour une raison exceptionnelle (décès, hospitalisation, maladie grave, etc...). L'abonné explique son cas au personnel de la bibliothèque.

RÉSERVATION

L'abonné qui désire un bien culturel déjà prêté peut en faire la réservation. Il a droit à deux réservations à la fois. Aussitôt que le bien culturel devient disponible, l'abonné en est avisé. Un délai de 2 jours lui est accordé pour venir le chercher, après quoi la réservation est annulée.

Les abonnés de la bibliothèque ont accès à un service de location de livres « nouveaux et d'actualité » (best sellers). Le coût de la location est de 1,00 \$ pour une durée de prêt de deux semaines.

PRÊT INTER-BIBLIO

La bibliothèque peut faire venir du réseau tout volume de la collection ADULTE demandé par un abonné s'il ne se trouve pas déjà à la bibliothèque. L'abonné doit en faire la demande à la personne en poste au comptoir de prêt.

BIENS CULTURELS PERDUS OU ENDOMMAGÉS

Les abonnés **sont entièrement responsables** des biens empruntés. Les biens culturels perdus ou endommagés sont facturés à leur valeur de remplacement (selon la politique de RESEAU BIBLIO) à l'abonné ou à la personne identifiée comme responsable de l'abonné de moins de 13 ans. Le non paiement entraîne la suspension du droit d'emprunt.

SERVICE INTERNET

La bibliothèque met à la disposition des abonnés des postes d'Internet. Une assistance est offerte aux débutants. Les abonnés intéressés doivent s'adresser au comptoir pour connaître les modalités d'utilisation de ce service gratuit pour les élèves du primaire et du secondaire et de 1,00\$/30 minutes pour les adultes.

La municipalité met à votre disposition un site internet de tous les services de la municipalité, soit www.municipalite.lac-etchemin.qc.ca

CIVISME

Il est interdit de fumer dans la bibliothèque. Il est demandé aux usagers de ne pas boire ou manger dans la bibliothèque et d'y respecter l'ambiance d'ordre et de calme.

Tout usager de la bibliothèque s'engage à se conformer au présent règlement.

Bibliothèque L'Élan
208, 2^e Avenue, Lac-Etchemin
Tél : 625-5325
www.reseaubibliocnca.qc.ca